

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

a apporté avec lui une partie de sa patrie, d'un territoire auquel il tenait beaucoup.

Par exemple, Kananaskis, dont il est beaucoup question en ce moment en Alberta, et Lac-la-Biche. Prenez le mot «cafés», qu'on prononce «cafi» outre-frontière, et que certains bien sûr appellent restaurant. Bien des mots sont interprétés différemment dans notre langue.

Rares sont les lieux qui peuvent se vanter d'une origine latine, mais la Nouvelle-Écosse en est un. L'anglais a conservé la forme latine plutôt que de la traduire en *New Scotland*. En français, par contre, «Nouvelle-Écosse» a été préférée à *Nova Scotia*. A ce qu'il semble, «Nouvelle-Écosse» est d'usage général en français depuis au moins 273 ans. C'est beaucoup dans l'histoire du Canada. On parle de la «Nouvelle-Écosse» dans la version officielle française du Traité d'Utrecht de 1713. Je me demande s'il y a beaucoup de députés pour savoir qu'Utrecht est en Hollande. Un de mes lointains ascendants est venu de cette partie du monde. Il n'y a là rien de nouveau. Nous remontons là aux vraies racines de la Nouvelle-Écosse.

• (1710)

Nous finissons par nous attacher aux noms de lieux. Il se pourrait fort bien que les francophones, qui au fil des ans ont appris à considérer Nouvelle-Écosse soit comme leur province d'origine, soit comme une magnifique province canadienne qu'ils aimeraient visiter, ne puissent s'habituer facilement à penser à *Nova Scotia*. Je me demande s'il y a la moindre raison valable pour le faire? Le nom *Nova Scotia* n'est pas considéré comme une expression latine mais plutôt comme la version anglaise du nom de la province. Les francophones préféreraient certes un titre nettement français en usage depuis des siècles.

Je sais que le député d'Annapolis Valley—Hants s'est empressé de signaler que son projet de loi n'avait rien à voir avec le bilinguisme, mais qu'il voulait faire comprendre qu'il importe d'utiliser les noms de lieux appropriés au Canada. «L'utilisation appropriée des noms propres», comme le dit le député. J'ai tout d'abord été tenté de prouver que le député d'Annapolis Valley—Hants est très sincère en faisant une pareille proposition. Je suis persuadé que de nombreux députés estiment que le nom «Nouvelle-Écosse» utilisé depuis près de trois siècles est effectivement l'utilisation appropriée d'un nom propre.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a déclaré qu'il aimait faire modifier la désignation à des fins touristiques. Assurément dire: «Venez en Nouvelle-Écosse» peut être aussi attrayant au touriste que: «Venez en Nova Scotia».

Songez à toutes les cartes qu'il faudrait modifier, à toutes les lois qu'il faudrait réviser et à toutes les enseignes qu'il faudrait refaire si le nom de la province était changé. Une des lacunes du projet de loi est que le député n'a peut-être pas envisagé tous les problèmes que cela engendrerait.

Je ne m'oppose pas au changement sans raison. J'ai toujours cru que j'envisageais l'avenir avec optimisme. Toutefois, nous savons qu'il y a de nombreuses raisons qui peuvent nous inciter à modifier des noms de lieux. Dire Istanbul au lieu de Constantinople, cela traduit un changement d'ordre politique. Que Zanzibar et le Tanganyika deviennent la Tanzanie, cela dénote une modification géographique. Les députés n'ignorent pas que nos circonscriptions changent parfois de nom en raison d'un redécoupage.

Dire l'aéroport international Pearson au lieu de l'aéroport international de Toronto, c'est décider de rendre hommage à la mémoire d'un homme d'État respecté. On est amené de temps à autre à modifier certains noms, mais encore faut-il que ce soit pour des motifs sérieux et raisonnables.

Il peut y avoir toutes sortes de raisons pour modifier le nom d'un lieu. Mais pour que le changement résiste à l'épreuve du temps, il doit convaincre par sa logique, car les Canadiens sont des gens de bon sens à qui importe la raison de ces changements.

Dans le cas qui nous occupe, rien ne saurait me convaincre qu'il faut remplacer le nom de «Nouvelle-Écosse».

Je suis heureux d'avoir pu intervenir sur une question que le député d'Annapolis Valley—Hants estime importante. Et je me réjouis de ce que nous ayons pu nous exprimer au cours de la période réservée aux initiatives parlementaires.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une brève intervention à faire sur le projet de loi présenté par le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan). La question me laisse perplexe. Je comprends que le député tienne à ce que sa province porte le nom qui, à ses yeux, lui revient.

Dans mon enfance, au Canada anglais, j'ai appris qu'il existait le long du Saint-Laurent une ville nommée «Three Rivers». Au fil des ans, on a modifié les documents officiels et, avec l'usage, cette ville est redevenue Trois-Rivières, du nom qu'elle portait à l'origine. De la même façon, le député d'Annapolis Valley—Hants tente de montrer que les noms de «Nova Scotia» ou de «New Scotland» correspondent au caractère écossais de sa province, laquelle devrait donc s'appeler ainsi.

Cela dit, je ne suis pas sûr qu'il appartienne à la Chambre des communes de prendre l'initiative de cette sorte de modification. Je serais peu disposé à le faire à moins que l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse n'adopte une résolution très nette exprimant sa volonté d'apporter ce changement. A ce moment-là, peut-être à l'occasion d'une pétition émanant des députés de cette province, la Chambre pourrait-elle examiner à nouveau le projet de loi présenté par le député d'Annapolis Valley—Hants. Cependant, je n'ai pas non plus d'objection à ce que ce projet de loi soit renvoyé à un comité de la Chambre pour y être étudié plus en détail.